



Est ce que je peux porter plainte pour agression physique et morale

Par **Bozo12**, le **28/11/2019** à **10:20**

Bonjour

Je me suis fait agressée physiquement en présence de ma fille de 10 ans, qui a été très choquée. Cette personne habite la même rue que moi. Elle est revenue avec sa mère devant chez moi pour me menacer en disant qu'elles m'attraperaient à plusieurs personnes. Elles ont aussi ajouté que ma fille de 10 ans se ferait aussi violenter par son petit fils ou autre... Chaque fois que je croise dans la rue la mère de la Femme qui m'a agressé, elle me répète qu'elle ne m'a pas oublié et qu'elles vont bientôt me tomber dessus. Je suis seule avec mes 2 filles et elles ont beaucoup peur pour moi. Je voudrais pouvoir porter plainte contre ces gens mais la police ne prendra sûrement pas ma plainte et je devrais poser une main courante. Je ne sais pas comment m'y prendre pour mettre un Stop à tout ça.

Par **youris**, le **28/11/2019** à **13:48**

bonjour,

en présence de menaces, vous devez déposer une plainte, une main courante ne sert à rien.

salutations